CONDITIONS GÉNÉRALES

Offre parrainage

Pour les adhérents MyOpticeo, dans les boutiques participantes.

Organisateur	Opticeo France, 4 impasse de Jamebru, 31180 Lapeyrouse-Fossat · RCS Toulouse 453 029 613
Applicables à compter du	1er novembre 2026 (remplacent les conditions de 2024) · droit français

L'ESSENTIEL

- Tout adhérent **MyOpticeo** peut parrainer ses proches, **sans limite**.
- Le **filleul** bénéficie d'une réduction immédiate **jusqu'à 50 €**, selon son reste à charge.
- Le **parrain** reçoit **50 % des points** du premier achat du filleul (**1 point pour 4 €**).
- Le filleul n'est pas déjà client, achète un **équipement d'au moins 150 € TTC** et utilise son bon **dans les 6 mois**.

1. Qui peut parrainer

Tout client adhérent du programme de fidélité MyOpticeo peut parrainer qui il veut, quand il veut, **sans limite** de nombre. Le parrainage est régi par ces conditions et par les conditions générales du programme MyOpticeo.

2. Comment parrainer

- **En boutique** : votre opticien vous remet une série de **bons de parrainage**, à offrir à vos proches. Chaque bon porte un code, reconnu en caisse, qui identifie le parrain.
- **En ligne** : depuis votre espace **opticeo.fr/mon-compte/parrainage**, envoyez votre bon par e-mail ou partagez-le sur les réseaux sociaux.

3. L'avantage du filleul

Avec son bon, le filleul bénéficie d'une **réduction immédiate** selon son **reste à charge**, c'est-à-dire ce qu'il paie après la prise en charge de la Sécurité sociale et de sa complémentaire santé :

Reste à charge du filleul	Réduction immédiate
Jusqu'à 100 €	15 €
De 100,01 € à 170 €	30 €
Plus de 170 €	50 €

Les bons de parrainage ne se cumulent pas entre eux. La remise se calcule sur le reste à charge ; le minimum de 150 € porte, lui, sur le prix de l'équipement (article 5).

4. L'avantage du parrain

- Le parrain reçoit sur son compte MyOpticeo **50 % des points générés par le premier achat** de son filleul. Comme 2 € d'achat donnent 1 point, cela revient à **1 point pour 4 € dépensés** par le filleul.
- Seul le **premier achat** du filleul compte.
- Le parrain est **prévenu par e-mail ou SMS** dès que son filleul a utilisé son bon.
- Ces points s'utilisent à partir de l'achat suivant du parrain et ont la **même durée de validité** que ses autres points (3 ans, prolongés à chaque nouvel achat).

5. Conditions de validité

Le parrainage est validé à **trois conditions** :

1. Le filleul n'est **pas déjà client** Opticeo.
2. Il utilise son bon de parrainage **dans les 6 mois** suivant sa remise ou son envoi par le parrain.
3. L'achat du filleul porte sur un **équipement d'un prix d'au moins 150 € TTC**, avant prise en charge par la Sécurité sociale et la complémentaire santé.

6. Exemples

Deux filleuls achètent un équipement de plus de 150 €. La remise du filleul dépend de son **reste à charge** ; les points du parrain dépendent du **prix de l'équipement**.

	Exemple 1	Exemple 2
Prix de l'équipement	260 €	700 €
Pris en charge (Sécurité sociale + complémentaire)	190 €	350 €
Reste à charge du filleul	70 €	350 €
Remise du filleul	15 €	50 €
Points du parrain (1 point pour 4 €)	65 points	175 points

Les lunettes sont des dispositifs médicaux, produits de santé réglementés qui portent à ce titre le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien.